

RESULTATS DE LA CPLU

Pour rappel : la CPLU a notamment pour compétences d'étudier les candidatures des agents uniquement de droit public, de niveau I à IVA.

Mouvements :

Une seule candidature de droit public.

- Un agent de droit public de niveau III s'est positionné sur 1 poste de niveau II du mouvement n° 1 - 2018. Sa candidature a été déclarée irrecevable et n'a pas pu faire l'objet d'un vote. L'établissement s'engage à retirer le poste de niveau II et à diffuser un poste de niveau III au prochain mouvement de février 2018.

Points divers

- Un agent d'Orléans Est est en difficulté dans son agence et a demandé un changement de lieu de travail rapidement. L'établissement s'engage à ouvrir un poste à Orléans SUD au prochain mouvement de février 2018.
- **Primes QPV :**
Suite à une redéfinition des zones QPV au niveau national, Bourges Prospective n'est plus déclarée en zone QPV. De ce fait 6 agents publics devraient perdre leur prime QPV mais grâce à un accord ANPE prévoyant que dans ce cas les agents en poste en continueraient de toucher leur prime, seule un agent, arrivant d'une autre agence, sera impacté.
Au niveau national, la prime QPV est perdue par 27 agents et gagnée par 45 autres agents.

La date de la prochaine CPLU 'est prévue le 27 mars 2018 avec une ouverture des postes le 19 février 2018.

N'hésitez pas à contacter vos élues CPLU.

Véronique Legrand : v.legrand@pole-emploi.fr Anne Burgy-Santallier : a.burgy-santallier@pole-emploi.fr